



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté interdisant le stationnement au droit du chantier et
réglementant la circulation sur la VC n°3
dite Chemin Jauberria
N° A42-2025**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation sur la VC n°3 dite Chemin Jauberria, le **mercredi 09 avril 2025 jusqu'au samedi 19 avril 2025 inclus**, pour des travaux de branchement électrique réalisés par la SARL ECHEVERRIA.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les travaux de branchement électrique pour la parcelle YA 331 (traversée de route par demi-chaussée, fonçage si possible) sont prévus sur la VC n°3 dite Chemin Jauberria, **du mercredi 09 avril 2025 jusqu'au samedi 19 avril 2025 inclus** (voir plan de localisation ci-joint).

Par conséquent, la circulation sera réglementée par des panneaux mis en place par la société indiquant un rétrécissement de la chaussée.

La société devra prendre contact avec le responsable des services techniques M. Laurent DUPUY au 06.08.63.45.32 avant de débiter les travaux pour l'état des lieux de la chaussée ainsi qu'à la fin du chantier.

ARTICLE 2 : La SARL ECHEVERRIA, 30 avenue Lahanchipia 64500 ST JEAN DE LUZ effectuant les travaux, devra mettre en place les panneaux appropriés pour la signalisation et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société ECHEVERRIA de St-Jean-de-Luz,
- le responsable des services techniques

BRISCOUS le 28 Mars 2025

Le Maire,

Pascal JOCOUC



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

